



# PROJET PEDAGOGIQUE



Pôle Enfance YVRAC

3/11 ANS

Mairie d'YVRAC

9 avenue de BLANZAC

05.56.06.68.78

05.56.06.26.51



# SOMMAIRE

I. INTRODUCTION .....	3
II. PRESENTATION DE LA COMMUNE	
Eléments marquants .....	4
Gestionnaire de la structure.....	4
Synthèse du Projet Educatif .....	4-5
III. PRESENTATION DE LA STRUCTURE	
Identité de la structure.....	5-6
Le bâtiment .....	6
L'environnement extérieur.....	6
IV. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	
Les axes pédagogiques.....	7
Education partagée et rythme de l'enfant.....	8
Journée type de l'Accueil Périscolaire (APS).....	8-9
Journée type de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).....	10
V. LES PROJETS D'ANIMATIONS	
Les grands jeux.....	11
Les passerelles.....	11
La section "Sports Vacances" .....	11
La section "école multisports" .....	11
Festival "lis tes ratures" .....	11
Carnaval.....	12
Fête du Pôle Enfance.....	12
Les veillées.....	12
Les séjours.....	12
VI. EVALUATION ET BILAN	
Suivi et bilan du projet pédagogique.....	13

## I. INTRODUCTION

Le document « Projet Pédagogique » concrétise le Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la commune d'YVRAC

Il est spécifique aux caractéristiques de la structure, résulte d'une préparation collective et traduit l'engagement de l'équipe pédagogique, dans un temps et un cadre donnés. Il est rédigé par le directeur, en concertation avec l'équipe d'animation.

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants, sur les conditions de fonctionnement. Il sert de référence et permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques.

Le projet pédagogique sert de support, au travail de l'équipe. Il est également communiqué aux représentants légaux des enfants accueillis et aux différents partenaires, dans le cadre de dispositifs contractuels notamment.

Ce document est complété par d'autres moyens de communication : affichage, accueil individualisé des parents, Internet, dépliants et réunions d'information, règlements intérieurs ...

## II. PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune est située en Gironde à quinze kilomètres au Nord-Est de la métropole de BORDEAUX. Rattachée à la Communauté Des Communes du secteur de Saint LOUBES, Yvrac reste encore une petite commune rurale de moins de 3000 habitants entourés de vignobles.

- ELEMENTS MARQUANTS

### **Forces**

- Qualité de vie notable et préservation de l'environnement
- Attractivité résidentielle
- Dynamisme associatif
- Attachement aux traditions et au patrimoine local
- Population qui se rajeunie
- 
- 

### **Faiblesses**

- Territoire étendu
- 
- 

- GESTIONNAIRE

La Commune d'Yvrac est donc rattachée à la Communauté Des Communes du secteur de Saint LOUBES, mais la compétence Petite enfance, enfance, jeunesse reste communale.

Siège social : Commune d'YVRAC

9 AVENUE DE BLANZAC

33370 YVRAC

Tél : 05.56.066878

Représentant : DANG Francis, maire de la commune d'YVRAC.

- SYNTHÈSE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIR (PEDT)

Le PEDT propose des orientations éducatives de qualité des activités périscolaires et une action éducative en cohérence avec le projet d'école et le service public de l'école.

Il poursuit l'objectif de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du

temps scolaire.

Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leur intervention sur l'ensemble du temps dévolu aux enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Il a vocation à prendre en compte l'offre existante lors du temps périscolaire et peut s'appuyer sur les différents dispositifs qui peuvent déjà exister sur le territoire de la commune concernée.

### III. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

- IDENTITE DE LA STRUCTURE

#### Adresse

Pôle Enfance d'YVRAC  
Rue des écoles  
33370 YVRAC

#### Coordonnées

Tél. : 05.56.23.78.96 / 06.82.68.60.48

E.mail : [pole.enfance.mairie-yvrac@orange.fr](mailto:pole.enfance.mairie-yvrac@orange.fr)

Sites Internet : [www.yvrac.fr](http://www.yvrac.fr)

Le Pôle Enfance d'YVRAC est un accueil collectif de mineurs sans hébergement à caractère périscolaire (lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis en périodes scolaires) et extrascolaire (vacances scolaires).

La structure est déclarée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Un règlement intérieur détaille l'organisation et le fonctionnement de la structure.

Le Pôle Enfance est un endroit convivial, adapté aux besoins des enfants. C'est un lieu d'échanges, de rencontres et de mixité sociale. Le fonctionnement du Pôle Enfance assure un cadre de vie sécurisant pour les enfants mais aussi pour les parents. Il favorise l'intégration de chaque enfant au sein d'un collectif. Il instaure un climat de confiance où les échanges et les rencontres sont nombreux.

L'accueil des parents et des enfants est un point capital. Les animateurs sont en conséquence à l'écoute et disponibles pour les enfants et les parents (questions, craintes, informations, ...).

En lien avec la commune, un système d'information et de communication est mis en place par l'intermédiaire :

- de dépliants et plaquettes d'information à disposition dans les structures et distribués dans les écoles,
- de diffusion d'article de presse,
- d'affichages,
- de permanences et rendez-vous au Pôle Enfance,
- du site internet

- LE BATIMENT

Le Pôle Enfance d'YVRAC se situe dans le centre de la commune, près de la mairie, des écoles (maternelle et élémentaire), de la médiathèque et du gymnase

- 2 bureaux (directeur, animateurs)
- 1 salle de réunion
- 1 infirmerie
- 1 salle d'accueil 3/5 ans avec salle de rangement
- 1 salle d'accueil 6/11 ans avec salle de rangement
- 1 dortoir
- 1 salle d'activités manuelles
- 1 salle de motricité avec salle de rangement
- 4 WC + grand lavabo + douche pour les 3/5 ans
- 4 WC + grands lavabos pour les 6/11 ans
- 2 WC adultes

Le bâtiment comporte deux espaces de vie: une partie du Pôle Enfance est destinée au public 3-5 ans et l'autre au public 6-12 ans. Ainsi les pièces sont aménagées en fonction des caractéristiques liées à chaque tranche d'âge.

Grâce à de nombreuses salles et équipements, le Pôle Enfance offre un ensemble important de possibilités de jeux à l'intérieur.

- L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

L'environnement extérieur de l'ALSH est sécurisé avec un entretien régulier par le service technique de la commune.

Il comprend des espaces verts, une petite forêt ainsi qu'un potager et un poulailler entretenu par le Pôle Enfance et l'Ecole maternelle. Des cabanes construites par les enfants agrémentent cet espace convivial et attrayant.

Un petit parc est réservé aux enfants de moins de six ans avec quelques structures de jeux (toboggan, maisonnette, etc...).

#### IV. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- LES AXES PEDAGOGIQUES

Le projet pédagogique du Pôle Enfance d'YVRAC s'articule autour de trois axes :

<b>Encourager l'autonomie</b>	<b>Bien être et sécurité</b>	<b>Favoriser le développement et l'enrichissement de l'enfant</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagner l'enfant dans les gestes de la vie quotidienne.</li> <li>➤ Devenir acteur en choisissant ses activités.</li> <li>➤ Lors des activités, faire participer les enfants à la préparation, au nettoyage des salles et au rangement du matériel.</li> <li>➤ Réaliser des séjours, plus ou moins longs en fonction de l'âge et des thématiques.</li> <li>➤ Organiser, lors des petites vacances, le jour de clôture une journée festive.</li> <li>➤ Utiliser les sanitaires de façon autonome pour les enfants de plus de 6 ans.</li> <li>➤ Repas pris au self pour toute les tranches d'âges avec du mobilier et des couverts adaptés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Respecter le rythme biologique de l'enfant.</li> <li>➤ Adapter le temps d'activité à l'âge des enfants.</li> <li>➤ Apporter une attention particulière aux plus jeunes des grandes tranches d'âges.</li> <li>➤ Respecter les normes d'hygiène.</li> <li>➤ Être attentif au bien-être affectif de l'enfant.</li> <li>➤ Veiller à la sécurité de tous.</li> <li>➤ Être disponible et à l'écoute des enfants.</li> <li>➤ Prioriser la sieste, les après-midis, chez les plus petits (3/4 ans).</li> <li>➤ Accueillir les familles (matin et soir) en allant à leur rencontre : être rassurant, disponible et à leur écoute.</li> <li>➤ Organiser de manière spécifique les baignades avec la présence systématique d'un Surveillant de Baignade (SB) associé aux quotas d'encadrement définis par la réglementation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir une ou plusieurs thématiques pour chaque période de vacances.</li> <li>➤ Favoriser l'ouverture sur le monde.</li> <li>➤ Découvrir le patrimoine et l'environnement local.</li> <li>➤ Mettre en place des "inter-centres" en partenariat avec les structures voisines.</li> <li>➤ Développer l'éveil de l'enfant dans différents domaines : culturel, sportif, environnemental, artistique, scientifique, etc.</li> <li>➤ Passerelles entre les différentes tranches d'âges.</li> <li>➤ Développer l'imaginaire.</li> <li>➤ Passerelles et échanges intergénérationnels.</li> </ul>

- EDUCATION PARTAGEE ET RYTHME DE L'ENFANT

Le Pôle Enfance doit jouer un rôle complémentaire de la famille et de l'école tout en représentant un moyen de garde essentiel. Il se définit avant tout par son caractère éducatif. C'est un lieu où des règles de vie sont également bien déterminées. Les enfants participent aux différents projets afin de développer notamment leur autonomie, leur responsabilité et leur enrichissement.

Les programmes d'activités et le déroulement des journées tiennent compte du rythme biologique des enfants avec :

- des temps forts (activités, animations),
- des temps calmes (sieste, activités reposantes),
- des temps libres surveillés.



## Journée type de l'Accueil Périscolaire (APS)\*

\*semaine scolaire

	3/5 ans	6/11 ans
Matin	<p><u>7h00 – 8h15 :</u> accueil des enfants et des familles, petits jeux individuel ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité).</p> <p><u>8h15 – 8h30 :</u> Rangement, retour au calme, vérification des pointages, passage par les sanitaires avant de partir à l'école</p>	<p><u>7h00 – 8h15 :</u> accueil des enfants et des familles, petits jeux individuel ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité).</p> <p><u>8h15 – 8h30 :</u> Rangement, retour au calme, vérification des pointages, passage par les sanitaires avant de partir à l'école</p>
Midi	<p><u>12h00 – 12h10 :</u> Prise en charge du groupe et pointage.</p> <p><u>12h10 – 12h40 :</u> Activité manuelle, sportive ou culturelle en groupe encadré par un animateur diplômé.</p> <p><u>12h40 – 12h50 :</u> Rangement, retour au calme, passage par les sanitaires avant de partir au self</p>	<p><u>12h00 – 12h10 :</u> Prise en charge du premier groupe et pointage.</p> <p><u>12h10 – 12h40 :</u> Activité manuelle, sportive ou culturelle en groupe encadré par un animateur diplômé.</p> <p><u>12h40 – 12h50 :</u> Rangement, retour au calme, passage par les sanitaires avant de partir au self</p> <p><u>13h00 – 13h10 :</u> Prise en charge du premier groupe et pointage.</p> <p><u>13h10 – 13h40 :</u> Activité manuelle, sportives, culturelle ou civique</p> <p><u>13h40 – 13h50 :</u> Rangement, retour au calme, passage par les sanitaires avant de partir à l'école</p>
Soir	<p><u>16h30 – 16h50 :</u> Accueil des enfants et distribution du goûté</p> <p><u>16h50 – 19h00 :</u> Petits jeux individuel ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité).</p> <p>Accompagnement des enfants aux différents cours de musique ou de danse.</p>	<p><u>16h30 – 16h50 :</u> Accueil des enfants et distribution du goûté</p> <p><u>16h50 – 19h00 :</u> Petits jeux individuel ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité).</p> <p>Accompagnement des enfants aux différents cours de musique ou de danse.</p> <p><u>18h00 – 19h00 :</u> Possibilité de faire ses devoirs avec un animateur dans une pièce calme et adapté.</p>

<b>Mercredi</b>	<p><u>7h00 – 10h00 :</u> accueil des enfants et des familles, petits jeux individuel ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité).</p> <p><u>10h00 – 12h00 :</u> Activité manuelle, sportive ou culturelle en groupe et encadré par un animateur diplômé.</p> <p><u>12h00 – 13h00 :</u> Repas au self</p> <p><u>13h00 – 13h30 :</u> Jeux libre surveillés.</p> <p><u>13h30 - ? :</u> (3 ans) sieste</p> <p><u>13h30 – 14h00 :</u> (4/5 ans) Temps calme (repos avec musique douce ou séance de relaxation)</p> <p><u>14h00 – 16h00 :</u> Activité manuelle, sportive ou culturelle en groupe et encadré par un animateur diplômé.</p> <p><u>16h00 – 16h30 :</u> Gouter</p> <p><u>16h30 – 19h00 :</u> Petits jeux individuel ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité) et accueil de familles.</p>	<p><u>7h00 – 10h00 :</u> accueil des enfants et des familles, petits jeux individuel ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité).</p> <p><u>10h00 – 12h00 :</u> Activité manuelle, sportive ou culturelle en groupe et encadré par un animateur diplômé.</p> <p><u>12h00 – 13h00 :</u> Repas au self</p> <p><u>13h00 – 14h00 :</u> Jeux libre surveillés.</p> <p><u>14h00 – 16h00 :</u> Activité manuelle, sportive ou culturelle en groupe et encadré par un animateur diplômé.</p> <p><u>16h00 – 16h30 :</u> Gouter</p> <p><u>16h30 – 19h00 :</u> Petits jeux individuel ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité) et accueil de familles.</p>
-----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Journée type de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)\*

\*semaines de vacances scolaires

	<b>3/5 ans</b>	<b>6/11 ans</b>
<b>Vacances</b>	<p><u>7h00 – 10h00 :</u> accueil des enfants et des familles, petits jeux individuel ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité).</p> <p><u>10h00 – 12h00 :</u> Activité manuelle, sportive ou culturelle en groupe et encadré par un animateur diplômé.</p> <p><u>12h00 – 13h00 :</u> Repas au self</p> <p><u>13h00 – 13h30 :</u> Jeux libre surveillés.</p> <p><u>13h30 - ? :</u> (3 ans) sieste</p> <p><u>13h30 – 14h00 :</u> (4/5 ans) Temps calme (repos avec musique douce ou séance de relaxation)</p> <p><u>14h00 – 16h00 :</u> Activité manuelle, sportive ou culturelle en groupe et encadré par un animateur diplômé.</p> <p><u>16h00 – 16h30 :</u> Gouter</p> <p><u>16h30 – 19h00 :</u> Petits jeux individuel ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité) et accueil de familles.</p>	<p><u>7h00 – 10h00 :</u> accueil des enfants et des familles, petits jeux individuel ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité).</p> <p><u>10h00 – 12h00 :</u> Activité manuelle, sportive ou culturelle en groupe et encadré par un animateur diplômé.</p> <p><u>12h00 – 13h00 :</u> Repas au self</p> <p><u>13h00 – 14h00 :</u> Jeux libre surveillés.</p> <p><u>14h00 – 16h00 :</u> Activité manuelle, sportive ou culturelle en groupe et encadré par un animateur diplômé.</p> <p><u>16h00 – 16h30 :</u> Gouter</p> <p><u>16h30 – 19h00 :</u> Petits jeux individuel ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité) et accueil de familles.</p>

## V. LES PROJETS D'ANIMATIONS

- LES GRANDS JEUX

L'équipe d'animation du Pôle Enfance d'YVRAC organisent le plus régulièrement possible des semaines a thème. Chaque vacance, ils créent un grand jeu avec une histoire, des costumes, des décors, des jeux ou des animations autour d'un thème défini à l'avance par l'équipe.

Au cours de ses semaines spéciales, les enfants ont pu participer à des grands jeux divers et variés comme : les jeux olympiques, les pirates, les princes et princesses, châteaux et chevaliers, etc.

- LA SECTION "Sports Vacances"

La section "Sports Vacances" est un dispositif adopté par le Pôle Enfance en partenariat avec le Conseil Départemental. Les enfants de 8 à 11 ans peuvent découvrir et pratiquer des activités sportives pendant les vacances scolaires sous forme de stages multisports, d'une durée d'au moins trois jours et maximum 5 jours consécutifs. Toutes les activités sont assurées par des éducateurs sportifs diplômés.

- LA SECTION "école multisports"

Ce projet annuel, en partenariat avec le Conseil Départemental permet aux enfants âgées de 6 à 11 ans de découvrir la pratique de sports sur une année complète (7 cycles de 5 séances) avec un éducateur sportif diplômé.

- LES PASSERELLES

Au travers de différents projets communal ou intercommunal, le Pôle Enfance d'YVRAC permet à chaque enfant de se développer, de s'épanouir, d'apprendre par le biais de jeux, d'activités ludiques, éducatives et enrichissantes avec différentes structures partenaires comme le Relais Assistanes Maternelle (RAM), la crèche, l'EHPAD.

- PROJET CULTUREL INTERCOMMUNAL "salon lis tes ratures"

Ce projet intercommunal autour du thème des livres permet aux différentes structures voisines de partager diverses animations et constructions communes. Ses constructions sont exposées avec les différents travaux réalisés par les écoles, les médiathèques, etc...

- CARNAVAL

Depuis maintenant plus de 10 ans, les enfants du Pôle Enfance réalisent le Mr Carnaval qui sera malheureusement brûlé sur la place publique au cours de la journée festive de Carnaval.

- FETE DU PÔLE ENFANCE

Tous les ans, une journée spécial avec jeux géants, spectacles, goûter amélioré est proposé aux enfants. En fin de journée, les familles sont conviées pour un apéritif dinatoire autour d'un spectacle ou d'un concert.

Lors de cette journée, nous exposons tous les travaux de l'année réalisés par les enfants qui se font une joie de les montrer à leurs familles.

- LES SEJOURS

Le Pôle Enfance propose tous les ans au moins un séjour par tranche d'âge durant les vacances d'été (3-4, 4-5, 6-8, 9-11 ans). Ces séjours sont adaptés au publique notamment la durée, le lieu et le thème général du séjour. (1 à 4 nuits pour 7 à 14 jeunes accompagnés par 2 à 3 animateurs).

- LES VEILLEES

Chaque année, une veillée par tranche d'âge est proposée aux enfants sur un thème différent à chaque fois (escape game, Disney, koh lanta, fête foraine, etc...).

Les veillées se passent dans le jardin du Pôle Enfance sous toile de tente. Les repas et l'organisation de la soirée est gérée par les animateurs.

## VI. EVALUATION ET BILAN

Les élus, la coordonnatrice petite enfance, enfance et jeunesse, les directeurs et les animateurs collectent les informations qui sont analysées et interprétées. Les animateurs référents de leur tranche d'âge sont sollicités en réalisant un point régulier avec la direction. Certaines de ces données peuvent faire l'objet d'une régulation d'équipe durant la période concernée. D'autres peuvent être transmises à l'organisateur « Mr le maire » pour étude et décision par l'intermédiaire des élus (Conseil municipaux, commissions enfance, etc...).

L'équipe d'animation est disponible et à l'écoute des enfants mais également des familles qui peuvent être orientées directement auprès de la direction pour certaines informations ou questionnements sur l'organisation ou le fonctionnement de la structure. Si besoin, en lien avec la coordonnatrice petite enfance, enfance et jeunesse, une enquête de satisfaction peut être mise en place dans le but d'évaluer l'offre et la qualité du service mais également d'identifier de nouveaux besoins.

Enfin, des réunions d'équipe hebdomadaires sont organisées généralement le lundi après-midi. Elles permettent entre autres, de diffuser des informations, de réguler et de travailler sur les projets ou les programmes d'animation. Pour réaliser un bilan et amorcer l'actualisation du projet pédagogique, une réunion spécifique est programmée, généralement en septembre.